



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **16 juin 2026** à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par, monsieur Pierre Pacarar qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Annic Bouchard, Chantal Fortin et Dorys Duchesne ainsi que messieurs Michel Sylvain, Kevin Roy, Clément Dubé, Claude Gaudreault et André Mercier, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général et monsieur Christian St-Gelais, greffier.

Le président monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue au (1) journaliste présent et aux dix-huit (18) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 30;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**AGG-2026-06-072 PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec les ajouts des items suivants :

Point 17 a) Maintien de ressources professionnelles qualifiées et des services de santé de proximité à Parent

Point 17 b) Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mai 2026
4. Correspondance et information :
 - a) Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Suite à la résolution AGG-2026-02-027 - Demande d'intervention du gouvernement du Québec / Situation économique forestière du Haut-Saint-Maurice)



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

5. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds Régions et Ruralité – Volet 3 / Vitalisation (3 projets)
6. Adoption du rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 / Ententes et projets financés
7. Adoption du rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité – Volet 3 / Signature Innovation
8. Adoption du rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 / Vitalisation
9. Dépôt / Rapport financier 2025 de la Ville de La Tuque audité par la firme comptable Mallette S.E.N.C
10. Adoption / Prévisions budgétaires 2026 modifiées de l'Office municipal d'habitation de la Ville de La Tuque
11. **Avis de motion** / Règlement n° 6048-2026 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de La Tuque
12. Premier projet de règlement n° 6048-2026 / Adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de La Tuque
13. Dépôt / Certificat relatif au déroulement d'une tenue de registre (règlement d'emprunt n° 6737-2026)
14. Délégation / Élus municipaux de l'agglomération de La Tuque siégeant au sein de comités organisations ou organismes
15. Autorisation / Acceptation des projets (33) d'interventions ciblées au programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2026-2027 pour la région de la Mauricie
16. Adjudication / Remplacement d'un camion autopompe neuf (VLT-2026-012)
17. Divers
18. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
19. COMMENTAIRES DES MEMBRES
20. QUESTIONS DES MÉDIAS
21. QUESTIONS DU PUBLIC
22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

AGG-2026-06-073

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-073

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mai 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES NON-REMBOURSABLES VIA LE FONDS RÉGIONS
ET RURALITÉ – VOLET 3 - Vitalisation (3 PROJETS)**

ATTENDU qu'en fonction de l'entente intervenue, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque une enveloppe budgétaire via le Fonds Régions et ruralité (FRR) en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL

ATTENDU les analyses par le comité consultatif d'investissement et les recommandations favorables émises au conseil d'agglomération pour 3 projets déposés au Service de développement économique et forestier pour sollicité une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-074

AGG-2026-06-074

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde les aides suivantes :

BÉNÉFICIAIRE	PROJET	DATE DE DÉBUT DU PROJET	DATE DE FIN PRÉVUE DU PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	AIDE ACCORDÉ E VIA LE FRR 3 - VITALISATI ON
L'œuvre de la soupe	# 2026-P285 Achat d'équipements pour la mise aux normes MAPAQ	Juin 2026	Octobre 2026	10 026 \$	9 000 \$
Le Renaissance (La Tuque) 2000 inc.	# 2026-P291 Acquisition de matériel interactif	Juin 2026	Septembre 2026	16 316,61 \$	14 685 \$
Festival de chasse La Tuque	# 2026-P289 Projet de déploiement touristique	Juin 2026	Novembre 2026	25 400 \$	22 860 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

16 juin 2026

QUE le conseil d'agglomération autorise le directeur monsieur Tommy Déziel ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement et ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 – ENTENTES ET PROJETS FINANCÉS

ATTENDU l'entente relative au Fonds Régions et ruralité Volet 2 intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'agglomération de La Tuque;

ATTENDU qu'en vertu des exigences du Ministère, le conseil d'agglomération doit adopter les rapports d'utilisation des sommes des ententes et projets financés par ce programme;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance du rapport produit par le Service de développement économique et forestier La Tuque pour le volet 2;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-075

AGG-2026-06-075

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU
APPUYÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération prend acte du dépôt du rapport d'utilisation des sommes du Fonds Régions et ruralité Volet 2, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION

ATTENDU l'entente relative au Fonds Régions et ruralité Volet 3 intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'agglomération de La Tuque;

ATTENDU qu'en vertu des exigences du Ministère, le conseil d'agglomération doit adopter les rapports d'utilisation des sommes des ententes et projets financés par ce programme;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance du rapport produit par le Service de développement économique et forestier La Tuque pour le volet 3;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-076

AGG-2026-06-076

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil d'agglomération prend acte du dépôt du rapport d'utilisation des sommes du Fonds Régions et ruralité Volet 3, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 - VITALISATION

ATTENDU l'entente relative au Fonds Régions et ruralité Volet 4 intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'agglomération de La Tuque;

ATTENDU qu'en vertu des exigences du Ministère, le conseil d'agglomération doit adopter les rapports d'utilisation des sommes des ententes et projets financés par ce programme;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance du rapport produit par le Service de développement économique et forestier La Tuque pour le volet 4;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-077

AGG-2026-06-077

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération prend acte du dépôt du rapport d'utilisation des sommes du Fonds Régions et ruralité Volet 4, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT / RAPPORT FINANCIER 2025 DE VILLE DE LA TUQUE AUDITÉ PAR LA FIRME COMPTABLE MALLETTE S.E.N.C.

ATTENDU la présentation du rapport financier de la Ville de La Tuque au 31 décembre 2025 par la directrice des finances et trésorière, madame Christine Gervais;

ATTENDU qu'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier a été publié sur le site Web de la Ville le 5 juin dernier, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-078

AGG-2026-06-078

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil d'agglomération prend acte et accepte le dépôt du rapport financier de la Ville de La Tuque pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 audité par la firme comptable Mallette S.E.N.C.

QUE le rapport financier soit publié sur le site web de la Ville de La Tuque et affiché sur les babillards des bureaux municipaux, conformément au règlement n° 1000-203-2018 de la Ville de La Tuque concernant les modalités de publication des avis publics et en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 MODIFIÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE LA VILLE DE LA TUQUE

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Ville de La Tuque a adopté un budget prévisionnel pour l'année 2026 au montant de 1 514 966 \$;

ATTENDU que la quote-part municipale est d'un montant de 81 402 \$ et que celle-ci doit être révisée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-079

AGG-2026-06-079

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération approuve les modifications apportées aux prévisions budgétaires pour l'année 2026 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Ville de La Tuque totalisant 1 519 837 \$.

QUE le conseil d'agglomération autorise la directrice des finances et trésorière, madame Christine Gervais, à verser une contribution municipale au fin des loyers publics de 81 891 \$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT N° 6006-05-2026 ADOPTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Je soussigné, **Michel Sylvain**, membre du conseil d'agglomération, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de La Tuque et qu'un projet de règlement est présenté et déposé à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 6048-2026 / ADOPTION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice est entré en vigueur le 24 mars 2000 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.- A-19-1);

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur ne reflète plus les nouveaux enjeux en matière d'aménagement et de développement du territoire;

ATTENDU que le conseil d'agglomération de La Tuque a accordé, le 15 octobre 2024, le contrat découlant de l'appel d'offres VLT-2024-028 pour procéder à la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 54 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.- A-19-1), le conseil d'agglomération de La Tuque a avisé le ministre et chaque organisme partenaire de son intention d'entreprendre le processus de révision;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* le 6 juin 2022;

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque est tenue de réviser son schéma d'aménagement et de développement suite à un avis reçu par la ministre en vertu de l'article 57.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.- A-19-1), afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) adoptées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 22 mai 2024;

ATTENDU que le conseil d'agglomération de La Tuque souhaite se doter d'un schéma d'aménagement et de développement simple et convivial, et un outil de planification représentatif des composantes territoriales de la région et de ses défis en matière de planification et d'aménagement, tant au niveau du mode d'occupation du territoire, du soutien au développement des communautés, que des ressources économiques;

ATTENDU que les attentes du gouvernement prendront en compte les particularités territoriales de chacune des MRC, dont celles de l'agglomération de La Tuque;

ATTENDU que la présente résolution fait partie intégrante du premier projet de schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-080

AGG-2026-06-080

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adopte le premier projet de règlement n° 6048-2026 édictant le premier projet de schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de La Tuque conformément à l'article 56.3 de la LAU, joint en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de La Tuque comprend un document principal intégrant les éléments obligatoires en vertu de la LAU et un document complémentaire prévoyant des règles, des critères ou des obligations qui devront s'appliquer à l'ensemble du territoire.

QUE le conseil d'agglomération demande l'avis du ministre des Affaires municipales sur le premier projet de règlement n° 6048-2026.

QU'une copie certifiée conforme du projet et de la résolution par laquelle il est adopté soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'aux municipalités comprises dans l'agglomération de La Tuque et à chaque organisme partenaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT / CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT D'UNE TENUE DE REGISTRE (RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 6737-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE POUR LE SERVICE D'INCENDIE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE)

ATTENDU que lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro	Objet
6737-2026	Règlement n° 6737-2026 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion auto-pompe pour le Service d'incendie et de la sécurité civile.

ATTENDU que le 2 juin 2026, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter sur ce règlement a été tenu aux hôtels de Ville de La Tuque, La Bostonnais et Lac-Édouard, ainsi qu'au bureau municipal du secteur Parent;

ATTENDU que le nombre de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de neuf cent soixante-trois (963) et que ce nombre n'a pas été atteint;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-081

AGG-2026-06-081

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération prend acte du dépôt du certificat attestant qu'aucune demande n'a été formulée par les personnes habiles à voter dans le cadre du registre relativement au règlement d'emprunt n° 6737-2026, tel que préparée par le greffier, monsieur Christian St-Gelais, ledit certificat étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

AGG-2026-06-082

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

DÉLÉGATION / ÉLUS MUNICIPAUX DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE SIÉGEANT AU SEIN DE COMITÉS ORGANISATIONS OU ORGANISMES

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la composition de certains comités, notamment à la suite de l'élection partielle tenue le 10 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**AGG-2026-06-082 PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération de La Tuque modifie la composition des comités et conseils d'administration selon la liste suivante :

Comités	séances	Élus	Membres
Comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques (FGTP)	1	Maire de La Bostonnais Clément Dubé Kevin Roy	Patrice Bergeron Martial Cyr Luc Goudreault Nicoie Forest-Mongrain Pierrot Potvin* Anne-Marie Pratte
Comité révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de La Tuque	3	Claude Gaudreault Maire de La Tuque Kevin Roy Maire de La Bostonnais Mairesse de Lac-Édouard	Silvy Lepage Claudie Paul-Limary* Philippe Pronovost Jean-Sébastien Poirier
Comité sur l'environnement	10	Claude Gaudreault Kevin Roy Sylvie Brodeur	Jean-François Côté Fortin Stéphanie Greffard Julie Pilote*
Comité sur la sécurité publique	4	Mairesse Lac-Édouard Maire Bostonnais Maire de La Tuque André Mercier Kevin Roy	Marie-Claude Marineau* Pierre-Luc Mongrain Jean-Sébastien Poirier Windy Vézina Yannick Villemure
Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM)	6	Clément Dubé	Claudie Paul-Limary
Schéma de couverture de risques	8-10	Claude Gaudreault Mairesse de Lac-Édouard Kevin Roy	Alexandre Bilodeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / ACCEPTATION DES PROJETS (33) D'INTERVENTIONS CIBLÉES AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2026-2027 POUR LA RÉGION DE LA MAURICIE

ATTENDU que l'enveloppe budgétaire du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des ressources Naturelles et des Forêts disponible pour le fonctionnement de la Table Locale de Gestion Intégrée des Ressources du Territoire (TLGIRT) et les interventions ciblées pour le territoire de la Mauricie est de 675 000 \$ par année;



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que parmi les projets qui ont été déposés, le Comité de priorisation régional du PADF a recommandé de prioriser **33** projets d'une valeur totale de **1 949 448 \$**, en accordant pour ceux-ci une aide financière de **426 000 \$**;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-083

AGG-2026-06-083

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération confirme le versement de l'aide financière en regard des projets décrits ci-dessous (33 projets au volet C et D) totalisant un montant total de **426 000 \$** :

Numéro	Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
Volet C			
PADF-2026-01	Association des locataires du secteur Chaumonot	Reprofilage des fossés du chemin principal.	10 000 \$
PADF-2026-02	Municipalité de Ste-Thècle	Amélioration de la surface de roulement, rechargement ponctuel chemin Joseph-Saint-Amand.	15 000 \$
PADF-2026-03	Association des Villégiateurs de Cressman	Reprofilage des fossés et rechargement ponctuel pour réparer les côtes du chemin principal.	10 000 \$
PADF-2026-04	Association de chasse, pêche et villégiature des bordures du Parc	Amélioration de la surface de roulement, rechargement ponctuel du chemin principal.	15 000 \$
PADF-2026-05	Association des résidents de la rive-Ouest de la Rivière St-Maurice	Frais d'ingénieur pour améliorer la côte au km 11 du chemin Doucet.	15 000 \$
PADF-2026-06	Association des lacs en Croix-, Barnard et Régis	Amélioration de la surface de roulement, rechargement ponctuel du chemin principal.	15 000 \$
PADF-2026-07	Association des Propriétaires du Lac la Tuque	Amélioration de la surface de roulement, rechargement du chemin principal.	27 000 \$
PADF-2026-08	Comité des citoyens de Doheny et de Rivière du Milieu	Amélioration de la surface de roulement, rechargement ponctuel Chemin du Milieu.	27 000 \$
PADF-2026-09	Association des usagers du Lac Rita	Reprofilage des fossés et rechargement ponctuel pour réparer les côtes.	10 000 \$



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PADF-2026-11	Association du Lac Châteauevert	Reprofilage des fossés et rechargement ponctuel pour réparer les côtes du chemin Dam-C.	27 000 \$
PADF-2026-13	Association des Villégiateurs du Lac Tourouvre	Amélioration de la surface de roulement, rechargement ponctuel du chemin principal.	5 000 \$
PADF-2026-14	Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	Amélioration de l'approche du pont sur le Chemin du Lac-Brûlé	10 000 \$
PADF-2026-17	Association des Villégiateurs du km 48 dit 47	Reprofilage des fossés et amélioration de la surface de roulement du chemin principal.	9 000 \$
PADF-2026-18	Communauté Windigo	Amélioration de la surface de roulement, rechargement du chemin principal.	9 000 \$
PADF-2026-20	Association Nord-Ouest Clova	Amélioration de la surface de roulement, rechargement du chemin Lépine.	27 000 \$
PADF-2026-21	Club Saint-Christophe inc.	Reprofilage des fossés et rechargement ponctuel du chemin principal.	5 000 \$
PADF-2026-23	Association de la R0405	Amélioration d'une côte, rechargement ponctuel et pose de signalisation routière.	27 000 \$
PADF-2026-24	Association des résidents Baie des Rats et Eaton	Amélioration de la surface de roulement et reprofilage des fossés de façon ponctuelle sur le chemin principal.	10 000 \$
PADF-2026-26	Seigneurie du Triton	Amélioration de la surface de roulement, rechargement ponctuel du chemin principal.	3 000 \$
PADF-2026-27	Municipalité de Lac-aux-Sables	Remplacement un ponceau sur le Chemin du Lac Missionnaire.	27 000 \$
PADF-2026-28	Association du Grand Pin	Amélioration de la surface de roulement et reprofilage des fossés de façon ponctuelle sur le chemin principal.	10 000 \$
PADF-2026-29	Zec Bessonne	Amélioration de la surface de roulement sur le chemin du Lac Tom.	8 000 \$
PADF-2026-30	Zec Borgia	Amélioration de la surface de roulement du chemin principal de l'entrée n° 1.	8 000 \$
PADF-2026-31	Zec Frémont	Amélioration de la surface de roulement et reprofilage des fossés de la Route 74 entre les km 31 et 34.	10 000 \$



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PADF-2026-32	Zec Jeannotte	Amélioration de la surface de roulement sur la route 3.	10 000 \$
PADF-2026-33	Zec Gros-Brochet	Remplacement de 4 ponceaux	10 000 \$
PADF-2026-34	Zec La Croche	Amélioration d'accès.	10 000 \$
PADF-2026-35	Zec Wessonneau	Remplacement du tablier du pont au Lac Bellavance.	4 000 \$
PADF-2026-36	Zec Chapeau-de-Paille	Remplacer des drainage rte 3 et rte 4.	10 000 \$
PADF-2026-37	Zec Tawachiche	Remplacement du platelage du pont Logique et rechargement ponctuel sur le chemin du 4km.	20 000 \$
PADF-2026-38	Zec Ménokéosawin	Rechargement ponctuel sur le chemin du Lac Catherine.	10 000 \$
PADF-2026-39	Zec Kiskissink	Amélioration de la surface de roulement et reprofilage des fossés de la 50.	10 000 \$
Total Volet C			423 000 \$
Volet D			
PADF-2026-40	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	Plateforme de formation en ligne et d'accompagnement des propriétaires de forêts privées.	3 000 \$
Total Volet D			3 000 \$
TOTAL VOLETS C ET D			426 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION / REMPLACEMENT CAMION AUTOPOMPE NEUF (VLT-2026-012)

ATTENDU que lors d'un appel offres public pour le remplacement du camion autopompe neuf qui se terminait le 26 mai dernier, une seule (1) soumission a été reçue, telle que décrite ci-après;

SOUSSIONNAIRES	ADRESSE	MONTANT (TAXES EXCLUES)
Techno Feu inc.	105, route Marie-Victorin St-François-du-Lac (Québec) J0G 1M0	1 179 990,60 \$

ATTENDU l'analyse de la soumission déposée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD**

ET RÉSOLU :

AGG-2026-06-084

AGG-2026-06-084



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil d'agglomération accorde le contrat pour le remplacement du camion autopompe neuf au seul soumissionnaire conforme, soit « **Techno Feu inc.** » de St-François-du-Lac, au montant total de **1 179 990,60 \$** (taxes exclues), et ce, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAINTIEN DE RESSOURCES PROFESSIONNELLES QUALIFIÉES ET DES SERVICES DE SANTÉ DE PROXIMITÉ À PARENT

ATTENDU que le secteur Parent fait partie du territoire de la Ville de La Tuque, qu'il est accessible par une route forestière et qu'il est situé à environ 2 h 30 du milieu urbain;

ATTENDU que cet éloignement rend essentielle la présence de ressources professionnelles qualifiées capables d'évaluer, de stabiliser et de prendre en charge les personnes nécessitant des soins;

ATTENDU que le secteur connaît un achalandage important, notamment en raison de la présence de résidents, de villégiateurs, de travailleurs forestiers, de pourvoyeurs et de nombreux utilisateurs du territoire;

ATTENDU que le dispensaire/CLSC de Parent constitue un service de santé de proximité essentiel pour les résidents ainsi que pour les personnes qui travaillent, séjournent ou transitent dans ce secteur;

ATTENDU que le dispensaire/CLSC de Parent est actuellement fermé temporairement en raison d'un enjeu de disponibilité des ressources humaines;

ATTENDU que les difficultés de recrutement ne peuvent justifier qu'une population située à environ 2 h 30 du milieu urbain soit privée de ressources professionnelles qualifiées et d'un accès sécuritaire aux soins;

ATTENDU que la stabilité et la continuité des services nécessitent une stratégie particulière de recrutement, de remplacement et de rétention adaptée à la réalité d'un secteur éloigné;

ATTENDU que l'interruption temporaire du service municipal de premiers répondants accentue actuellement la vulnérabilité du secteur, sans toutefois dégager le réseau de la santé de ses responsabilités;

ATTENDU que la Ville de La Tuque considère inacceptable toute rupture de services laissant le secteur de Parent sans ressource professionnelle qualifiée pour répondre aux besoins de santé et aux situations urgentes;

ATTENDU l'accident routier survenu le samedi 13 juin 2026 qui aurait pu engendrer des conséquences dramatiques pour les personnes impliquées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

16 juin 2026

ATTENDU que cet événement n'est que la plus récente manifestation du manque criant de personnel infirmier qui afflige l'agglomération de La Tuque, compte tenu de la fermeture du Centre Naissances-Familles, du bloc opératoire et de l'Unité de soin courte durée gériatrique (UCDG) dans les dernières années au CIUSSS MCQ de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-06-085

AGG-2026-06-085

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE KEVIN ROY
APPUYÉ PAR UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération interpelle directement Santé Québec afin qu'elle assure, sans délai, la présence de ressources professionnelles qualifiées dans le secteur de Parent.

QUE Santé Québec mette immédiatement en place une solution temporaire sécuritaire jusqu'au rétablissement complet des services du dispensaire/CLSC de Parent.

QUE cette solution permette d'assurer localement une capacité professionnelle d'évaluation, de stabilisation, de prise en charge et de coordination du transport des personnes nécessitant des soins.

QUE Santé Québec présente rapidement à la Ville de La Tuque un plan d'action précisant les mesures temporaires retenues, l'échéancier de réouverture du dispensaire/CLSC ainsi que les moyens prévus pour informer la population.

QUE Santé Québec élabore une stratégie durable de recrutement, de remplacement et de rétention du personnel afin d'assurer la stabilité et la continuité des services de santé à Parent.

QUE cette stratégie tienne compte de l'éloignement de Parent, de ses conditions d'accès, des délais d'intervention, de l'achalandage saisonnier et de la nécessité d'offrir des conditions suffisamment attractives pour maintenir des ressources qualifiées sur place.

QUE le conseil d'agglomération demande à Santé Québec de confirmer son engagement à maintenir à Parent des services de santé de proximité permanents, fiables et adaptés aux particularités du territoire.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la présidente et cheffe de la direction de Santé Québec, madame Geneviève Biron, à la présidente directrice générale d'établissements de la Mauricie – Centre du Québec madame Nathalie Petitclerc et à la députée provinciale de Laviolette – Saint-Maurice, madame Marie-Louise Tardif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

DEMANDE D'EXEMPTION MUNICIPALE POUR LA CERTIFICATION EN ARBORICULTURE

ATTENDU que depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention du Certificat en arboriculture – travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément à l'article 312 103 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

ATTENDU que l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier;

ATTENDU que l'obtention du certificat repose soit sur un parcours d'apprentissage, soit sur un seuil de reconnaissance des heures de travail effectuées au cours des cinq dernières années;

ATTENDU que le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire;

ATTENDU que pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travaux par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les tâches d'arboriculture représentent un volume limité, le seuil étant fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage;

ATTENDU que plusieurs municipalités pourraient être en situation de non-conformité et donc contraintes de recourir à la sous-traitance ou procéder à des embauches supplémentaires;

ATTENDU que dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employés cols bleus;

ATTENDU que le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique;

ATTENDU que cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération de La Tuque demande au ministre du Travail de modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Le président, monsieur **Pierre Pacarar** souligne son appui à monsieur Michel Sylvain, maire de la municipalité de La Bostonnais, ainsi qu'à l'équipe réduite à la suite de la démission de quatre membres de leur conseil, survenue au cours des derniers jours. Il indique qu'ils forment un conseil solidaire et que, naturellement, ils seront présents pour donner un coup de main dans la mesure de leurs capacités.

COMMENTAIRES DES MEMBRES

Le membre monsieur **Michel Sylvain** tient d'abord à féliciter Mme Isabelle Verreault, citoyenne de La Bostonnais, qui a reçu le 4 juin dernier la reconnaissance Maud-Maloney-Watt. Cette distinction met en valeur la contribution des femmes dans les domaines de la chasse, de la pêche, du piégeage et de la gestion de la faune au Québec. Par ailleurs, il rappelle que la Municipalité de La Bostonnais traverse encore une période difficile. En raison de la perte du quorum au conseil municipal, la Municipalité est de nouveau placée sous l'administration provisoire de la Commission municipale du Québec (CMQ). La reconstitution du conseil se fera à la suite d'une élection partielle dont la date devra être approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Une annonce suivra en temps opportun. D'ici là, la plupart des activités municipales se poursuivront normalement. M. Sylvain souligne également que la situation financière de la municipalité est maintenant à jour. Lors de la séance de juin 2026, un surplus ainsi que des fonds non affectés confortables ont été présentés. Il se dit optimiste quant à l'avenir et aux projets qui pourront être réalisés. Enfin, il rappelle que les élus toujours en fonction et l'administration municipale ont à cœur le bien-être des citoyens de La Bostonnais et continueront de travailler avec dévouement malgré les circonstances. Il réaffirme son engagement à servir la municipalité avec intégrité, honnêteté et professionnalisme, en mettant à profit l'expérience et les connaissances qu'il a acquises au fil des années dans le domaine municipal.

Le membre monsieur **André Mercier** souhaite revenir sur la rupture de service survenue au dispensaire de Parent. Il mentionne avoir été très surpris d'apprendre la situation d'abord par les médias sociaux, puis par les médias locaux et régionaux. Selon lui, il est important que la population soit informée directement par les autorités concernées avant que ce type d'événement ne soit rendu public, peu importe le moment où il survient, même un vendredi. Il souligne qu'une communication proactive permettrait aux citoyens de mieux se préparer à des situations exceptionnelles. Le maire monsieur **Pierre Pacarar** indique être entièrement d'accord avec cette préoccupation. Il précise que cette question a été abordée la veille lors d'une rencontre avec des représentants du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Un bilan de la situation a été réalisé afin d'améliorer les mécanismes de communication et de s'assurer qu'à l'avenir, la Ville soit informée rapidement pour pouvoir coordonner les communications avec le CIUSSS. Le maire ajoute que si la Ville avait été avisée dès le vendredi, une publication aurait été diffusée rapidement sur la page « Gang de Parent » et que le conseiller monsieur Kevin Roy aurait été informé en priorité. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit. Il conclut en soulignant que l'élément le plus important à retenir demeure la problématique du manque de personnel, qui continue de provoquer ce type de rupture de service.

Le membre monsieur **Clément Dubé** remercie madame Christine Gervais, son équipe ainsi que monsieur Talbot de la firme comptable Mallette, pour la présentation du rapport financier 2025 de la Ville de La Tuque.



No de résolution
ou annotation

16 juin 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

La membre madame **Dorys Duchesne** renchérit les félicitations de son collègue envers madame Gervais et son équipe.

La membre madame **Chantal Fortin** tient également à féliciter Mme Gervais et son équipe. Étant nouvelle conseillère depuis novembre, elle reconnaît qu'elle pose beaucoup de questions et qu'elle apprend de nombreuses choses intéressantes, notamment en ce qui concerne les chiffres présentés ce soir. Elle souligne que la Ville est en bonne santé financière et félicite l'équipe pour tout le travail administratif accompli.

QUESTIONS DU MÉDIA (1 JOURNALISTE PRÉSENT)

Aucune question.

QUESTIONS DU PUBLIC (18 CITOYENS PRÉSENTS)

Au terme de la séance, les personnes suivantes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil d'agglomération.

- Madame Hélène Pelletier
- Monsieur François Fortin

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2026-06-087

AGG-2026-06-087

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian St-Gelais
Greffier

Pierre Pacarar
Président



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

